Recensement citoyen et inscription sur les listes électorales en ligne

LA DEMANDE EN LIGNE et LE SERVICE INSTRUCTEUR

1





1 La demande en ligne du point de vue de l'usager

2 Le traitement de la demande par le service instructeur

3 Quelques questions-type des usagers



DEMARCHES EN LIGNE – Inscription sur les Listes Electorales (ILE) et Recensement Citoyen Obligatoire (RCO)

La demande en ligne du point de vue de l'usager

- ➔ Pour pouvoir effectuer ses démarches en ligne, l'usager doit créer son compte sur mon.service-public.fr
- → Liens vers les démarches que vous pouvez indiquer sur votre site internet
- ILE : <u>https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html</u>
- RCO: https://mdel.mon.service-public.fr/recensement-citoyen.html



Mon.service-public.fr : le compte personnel et unique des démarches administratives en ligne

- Mon.service-public.fr permet à l'usager de faire ses démarches en ligne puis de suivre leur évolution dans un tableau de bord de suivi
 - Un compte unique et sécurisé pour les démarches en ligne dont 'Inscription sur les listes électorales' et 'Recensement citoyen obligatoire'
 - Un espace confidentiel pour stocker ses pièces justificatives et les réutiliser plus facilement et pour enregistrer une fois pour toutes ses données usuelles (nom, prénom, adresse …) afin de simplifier la saisie des formulaires en ligne
 - Un suivi des démarches grâce au tableau de bord de suivi qui permet à l'usager de savoir où en est sa démarche

Quelle différence entre mon.service-public.fr et Service-public.fr ?

Service-public.fr informe l'usager et l'oriente vers les services qui lui permettent de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches.

Mon.service-public.fr est le compte personnel en ligne des démarches administratives

- Une quinzaine de partenaires de la sphère publique ont déjà raccordé leurs démarches en ligne à mon.service-public.fr
 - Par exemple : Ameli, CNAV, CNAF, MSA, ...
 - Leurs démarches sont accessibles directement depuis son compte Mon.service-public.fr
- 1,8 million comptes mon.service-public.fr ont été créés !



Mon.service-public.fr : page d'accueil



MODERNISATION DE L'ÉTAT

5 Adresse du site : <u>www.mon.service-public.fr</u>

Mon.service-public.fr : page d'accueil, après l'identification



Espace confidentiel

C'est ici que l'usager trouvera les documents produits par la mairie à l'issue de sa demande en ligne

L'usager peut consulter les <u>droits et les</u> <u>démarches</u> correspondants à son profil ainsi que les <u>contacts administratifs</u> de sa commune de résidence



DEMARCHES EN LIGNE – ILE et RCO





L'agent est informé par un courriel

Bonjour,
Un usager a déposé un dossier destiné à votre service dans le cadre d'une démarche en ligne. Le dossier complet n° A-9-NKT2G5KB est disponible à l'url suivante : <u>https://mdel.frec.bull.fr/gsServiceInstructeur/welcome.do</u> Pensez à vous munir de vos accès (login / mot de passe) pour vous connecter sur le portail sécurisé.
Cordialement, L'équipe "Suivi des démarches en ligne"
PS : ce message a été envoyé automatiquement. Merci de ne pas y répondre.

- A chaque fois qu'une demande en ligne est effectuée par un usager, le service instructeur reçoit un courriel qui comporte un numéro de dossier et une URL
- En cliquant sur l'URL, l'agent se connecte au 'Gestionnaire de suivi'



L'agent se connecte au Gestionnaire de suivi

Liberté - Égalité - Francesite	Gestionnaire de Suivi Instruction
REPUBLIQUE FRANÇAISE	Identification
	Saisie de l'identification
	Utilisateur :
	Mot de passe :
	Valider
	Mot de passe perdu Pas de compte utilisateur

- Chaque commune dispose d'un seul compte 'administrateur' qui permet de créer des comptes 'utilisateur'
- L'agent se connecte au 'Gestionnaire de suivi' avec ses 'identifiant' et 'mot de passe'



L'agent visualise les demandes en ligne à traiter

Liberti - Egalitei - Francuist RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Gestionnaire de Suivi Instruction Utilisateur : gs recette Déconnexion			
		Télédossiers à traiter		
Teledossiers Iister		Nombre: 11 (1 à 11)		
Rechercher			<u>Numéro de</u>	<u>Identifiant de la</u>
Télédossiers			<u>télédossier</u>	<u>démarche</u>
Clôturer			<u>A-9-NKT2G5KB</u>	RecensementCitoyen
			A-9-8455PRU8	RecensementCitoyen
			A-9-DNX6K5H2	RecensementCitoyen
			<u>A-9-V0BG19D6</u>	RecensementCitoyen

- Grâce au numéro de télédossier, l'agent retrouve rapidement le dossier de la demande en ligne pour lequel il avait été notifié par courriel
- Les demandes en ligne sont classées par type
- Pour accéder au dossier, l'agent doit cliquer sur son numéro



L'agent télécharge le dossier de la demande à traiter

Suivi de la démarche pour votre instruction Numéro de dossier : A-9-NKT2G5KB Identifiant de démarche : RecensementCitoyen Intitulé : Démarche d'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense Adresse courriel de l'usager : hachemi.mammar@bearingpointconsulting.com Date : 06/11/2009 18:14:28 Télécharger les éléments du dession
Suivi de la démarche pour votre instruction
Nouvel état du dossier : Dossier transmis au service traitant 💌
Nouveau commentaire :
Envoyer
État actuel du dossier : Dossier transmis au service traitant Dernier commentaire :
Pieces jointes déposables :

- Plusieurs informations sont disponibles :
 - Le numéro de dossier

11

- Le type de démarche (ILE ou RCO)
- L'adresse courriel de l'usager
- La date et l'heure de dépôt par l'usager de la demande
- En cliquant sur « Télécharger les éléments du dossier », l'agent télécharge :
 - Le formulaire CERFA pré-rempli
 - Les pièces justificatives scannées
 - Un fichier informatique XML (utile uniquement pour le service informatique de la commune)



L'agent met à jour l'avancement du traitement du dossier pour l'usager

Land - Fguilt - Franchis Réfublique Française	Gestionnaire de Suivi Instruction Utilisateur : gs recette Déconnexion			
 ● Utilisateurs ● Teledossiers 	Accueil > Télédossiers à traiter > Instruction du dossier Suivi de la démarche pour votre instruction Numéro de dossier : A-9-NKT2G5KB Identifiant de démarche : RecensementCitoyen Intitulé : Démarche d'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense Adresse courriel de l'usager : hachemi.mamma@bearingpointconsulting.com Date : 06/11/2009 18:14:28 Télécharger les éléments du dossier			
	Suivi de la démarche pour votre instruction Nouvel état du dossier : Dossier transmis au service traitant Nouveau commentaire : Dossier reçu par le service traitant Dossier clos Envoyer État actuel du dossier : Dossier transmis au service traitant Dernier commentaire :			

- Trois états d'avancement du dossier sont disponibles :
 - « Dossier transmis au service traitant » ; il s'agit de l'état 'par défaut'
 - « Dossier reçu par le service traitant » ; le service informe ainsi que le traitement est en cours
 - « Dossier clos » ; le service a fini de traiter le dossier. Le dossier disparaît alors du 'Gestionnaire de suivi'
 - Une fois l'état sélectionné, il faut cliquer sur 'Envoyer'
- L'agent peut communiquer avec l'usager en utilisant la zone 'Commentaires'



12

ATTENTION ! Quand l'agent sélectionne l'état « Dossier clos », le dossier disparaît automatiquement du 'Gestionnaire de suivi'



Nous vous recommandons de faire une sauvegarde du dossier avant de sélectionner cet état

L'agent dépose les documents dans l'espace confidentiel

Ester Falate - Francessa REFERENCES FRANCASE	Gestionnaire de Suivi Instruction Utilisateur : gs recette Déconnexion Accueil > Télédossiers à traiter > Instruction du dossier	
 ⊕-Utilisateurs ⊕-Teledossiers 	Suivi de la démarche pour votre instruction Numéro de dossier : A-9-NKT2G5KB Identifiant de démarche : RecensementCitoyen Intitulé : Démarche d'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense Adresse courrie de Missager : bacheoir in zomarc@bacheosci@teopoulfing.com	
	Adresse courrier de lusager : hachemi.imammar@bearingpointconsulting.com Date : 06/11/2009 18:14:28 Télécharger les éléments du dossier Suivi de la démarche pour votre instruction Nouvel état du dossier : Dossier transmis au service traitant Nouveau commentaire :	Accueil > Télédossiers à traiter > Instruction du dossier Attestation -taille maximum : 1024 Ko Sélectionnez la pièce jointe à envoyer : Browse Browse
	État actuel du dossier : Dossier transmis au service traitant Dernier commentaire : Pieces jointes déposables : Attestation taille maximum : 1024 Ko <u>> Ajouter un exemplaire</u>	Envoyer Annuler

- Les documents à remettre à l'usager sont déposés dans l'espace confidentiel du compte Mon.servicepublic.fr de l'usager grâce au 'Gestionnaire de suivi'
 - Pour ILE :
 - Pour RCO :
- Pour envoyer un document, l'agent doit cliquer sur 'Ajouter un exemplaire'. Une fenêtre s'ouvre : l'agent sélectionne le document puis l'envoie
- Une fois les documents envoyés et la demande traitée, l'agent peut renseigner l'état du dossier en 'Dossier clos'



DEMARCHES EN LIGNE – ILE et RCO





Guider et aider l'usager : les questions fréquentes (1/2)

• L'usager doit-il signer sa demande en ligne ?

Non. Les conditions particulières d'utilisation des services en ligne prévoient que la validation et l'envoi de la déclaration valent signature.

Comment fournit-il les justificatifs demandés ?

L'usager numérise puis joint les pièces justificatives lors de sa demande en ligne. Il peut les stocker dans l'« Espace confidentiel » de son compte Mon.service-public.fr et ainsi les réutiliser lors d'une nouvelle démarche en ligne.

B Comment l'usager est-il informé que sa demande a été envoyée à la commune puis de l'avancement de sa démarche ?

A la fin de la saisie et de la validation, un écran récapitule les informations transmises par l'usager à sa commune. L'usager reçoit un courriel de confirmation d'enregistrement de sa demande, à l'adresse électronique indiquée lors de la démarche en ligne, lui indiquant la bonne transmission de cette demande vers sa commune. Ce courriel rappelle également à l'usager la référence de son dossier qui lui permettra de suivre l'avancement de sa démarche dans le tableau de bord de suivi sur son compte Mon.service-public.fr.

L'usager peut-il bénéficier d'une aide en ligne ?

Tout au long de la démarche en ligne, des bulles 'informations' aident l'usager à remplir sa demande.

Une aide en ligne est disponible sur la page d'accueil de Mon.service-public.fr. Il peut également demander de l'assistance par courriel qui sera traité par l'équipe d'assistance « Ma démarche en ligne ».

Dans le cas d'une question relevant de la compétence de la commune, il sera invité à contacter celle-ci.



Guider et aider l'usager : les questions fréquentes (1/2)

6 Comment le jeune recensé reçoit-il son attestation de recensement ?

Les mairies ont la possibilité de faire parvenir les attestations de recensement citoyen obligatoire aux administrés de façon dématérialisée, de sorte que l'administré qui procède à son recensement citoyen obligatoire au travers du site mon.service-public.fr, puisse recevoir par voie électronique de la mairie compétente, son attestation dans son espace de stockage sécurisé.

Celle-ci pourra comporter l'image du timbre humide de l'Etat, ainsi que l'image de la signature du maire ou de l'agent en charge des opérations de recensement.

Le document sera généré dans un format (PDF) qui apporte les meilleures garanties de "sécurité" et ne sera pas modifiable.

Les informations qui y seront contenues seront valides et authentifiables par rapport aux données relatives aux administrés recensés et conservées dans les systèmes d'information des mairies.

L'usager peut ainsi la télécharger et l'imprimer.

Dans le courriel de confirmation d'enregistrement de sa demande, il est précisé que pour recevoir l'attestation de recensement, l'espace confidentiel du compte Mon.service-public.fr doit être activé.

G A l'issue de l'inscription sur les listes électorales, la commune doit-elle transmettre un document de confirmation à l'usager ?

Pour la demande d'inscription sur les listes électorales, il n'y a pas de retour de pièce. Les informations d'avancement du dossier donnent à l'usager confirmation du traitement de sa demande

